

DIVERS 14

EVACUATION

L'évacuation a pour objet de permettre le dégagement rapide et sûr du public en cas de danger imminent.

Une évacuation nécessite la réunion de deux types de conditions :

- perception par tous les menacés de la nécessité d'évacuer ;
- possibilité d'évacuer rapidement.

La mise sur pied d'un réseau d'alarme fiable, atteignant tous les destinataires dans un délai faible, aura pour objet de faire percevoir cette nécessité d'évacuer.

Par ailleurs, l'efficacité de l'alarme peut être rendue inopérante pour des raisons diverses : issues insuffisantes, ignorance par les évacuants des issues utilisables, etc.

La possibilité d'évacuer rapidement dépend donc, d'une part, de la disposition architecturale intérieure et des issues et d'autre part, de l'ORGANISATION.

1. ORGANISATION DE L'EVACUATION

1.1 INFORMATION DES OCCUPANTS

Il importe que tous les membres du personnel et le public sachent ce qu'ils doivent faire dès le déclenchement du signal d'alarme général ou en cas de découverte d'un feu.

Des instructions doivent être établies aussi claires, brèves et précises que possible : ce sont les CONSIGNES D'INCENDIE.

Elles doivent être complétées de schémas et de pictogrammes pour permettre une meilleure compréhension, notamment pour les étrangers.

1.2 STRATEGIE D'EVACUATION

Les scénarii d'évacuation doivent être préparés avec les responsables des secteurs concernés.

Les points importants à définir et les décisions à prendre concernent :

- l'encadrement ;
- les agents de première intervention ;
- les zones de risques ;
- les points de rassemblement et de regroupement ;
- l'évacuation.

1.3 MOYENS D'AIDE A L'EVACUATION

- alarme restreinte au poste central de sécurité ;
- sirènes d'alarme sonore ;
- message d'évacuation préenregistré ;
- guides, serre-files et responsables désignés d'évacuation ;
- brassards, tenues ou autres signes distinctifs pour les personnels désignés.

1.4 LES PLANS D'EVACUATION

Les plans d'évacuation doivent comporter :

- le plan du niveau ainsi que le repère où l'on se trouve ;
- le fléchage des différents itinéraires d'évacuation ;
- les issues ;
- le point de regroupement.

D'autre part, des précisions complémentaires peuvent, en outre, figurer sur les schémas :

- l'emplacement des moyens de secours et des équipements de sécurité (RIA, déclencheurs manuels, commandes de désenfumage, etc.) ;
- coupure des énergies ;
- localisation des locaux techniques et locaux à risques ;
- des consignes en cas d'évacuation, d'incendie ;
- les noms des responsables d'évacuation.

1.5 NECESSITE DES EXERCICES

Les exercices d'évacuation doivent être préparés et non improvisés. Ils permettent :

- de sensibiliser les occupants ;
- de vérifier l'alarme ;
- de faire connaître les cheminements d'évacuation ;
- de relever les difficultés ;
- de tester la validité des consignes ;
- de réduire le temps total d'évacuation ;
- d'apporter des modifications à l'organisation de la sécurité.

2. L'EXERCICE D'EVACUATION

L'exercice d'évacuation a un triple but :

- conditionner l'ensemble des occupants à leur mise en sécurité lors d'un incendie réel ;
- faciliter l'intervention des secours ;
- tester la validité des consignes prévues en cas d'incendie.

2.1 LA MISE EN SECURITE DES OCCUPANTS

L'évacuation consiste à demander aux occupants de se rendre en un lieu de rassemblement déterminé à l'avance appelé « ZONE DE SECURITE ».

Ce lieu, en général à l'extérieur, doit permettre un recensement des évacués en vue d'acquiescer la certitude que personne n'est resté dans le bâtiment.

2.2 FACILITER L'INTERVENTION DES SECOURS

La réunion des occupants, dans un lieu de rassemblement éloigné des issues, évite la concentration de curieux qui gênerait les secours.

Par ailleurs, le recensement rapide des personnes évacuées permet au responsable des secours de disposer de renseignements importants pour réaliser d'éventuels sauvetages ou mises en sécurité de personnes ne répondant pas au recensement.

2.3 TESTER LA VALIDITE DES CONSIGNES

Une consigne doit prévoir les mesures à prendre en cas d'incendie.

Néanmoins, elles ne tiennent pas toujours compte de certaines dispositions des lieux (redistribution de salles, de bureaux, etc.) ni de certains comportements humains.

C'est la raison pour laquelle, elle doit être testée aux cours d'exercices.

2.4 LES EQUIPES D'EVACUATION

Le rôle de ces équipes est d'assurer l'évacuation des locaux lorsque l'ordre est donné.

Une équipe est constituée de :

- 1 guide ;
- 1 serre-file.

Chacun en ce qui le concerne doit disposer de connaissances indispensables :

- pour le guide :
 - . l'ensemble des consignes d'incendie de l'établissement ;
 - . les locaux et les itinéraires d'évacuation ;
 - . l'état EXACT des effectifs qu'il doit prendre en charge.
- pour le serre-file :
 - . l'ensemble des consignes d'incendie de l'établissement ;
 - . les consignes particulières qui lui ont été données.

